

3. Limitation des ressources en eau : une préoccupation croissante

La Wallonie couvre ses besoins en eau par des prélèvements dans ses cours d'eau et ses nappes d'eau souterraine. Entre 2012 et 2016, 1 596 millions de m³ ont été prélevés en moyenne chaque année en eau de surface, dont 83 % étaient utilisés pour le refroidissement des centrales électriques thermiques et majoritairement restitués aux cours d'eau après usage. Les prélèvements d'eau souterraine s'élevaient à 378 millions de m³ par an, dont 80 % étaient destinés à la production et à la distribution d'eau potable⁵.

Ces prélèvements ne dépassent pas les ressources disponibles. Concernant les eaux souterraines, plusieurs éléments indiquent que les ressources ne sont pas menacées :

- entre 2012 et 2016, les prélèvements dans les nappes d'eau souterraine représentaient en moyenne 21 %⁶ des volumes qui étaient renouvelés annuellement par la recharge pluviométrique ;
- malgré une densité de prélèvement en eaux souterraines d'environ 22 100 m³/(km².an), le taux d'exploitation en eau (*Water exploitation index WEI+*) de la Wallonie en 2016 était estimé à 4,2 %⁷, une valeur largement inférieure au seuil européen de stress hydrique fixé à 20 %.

Entre 2013 et 2018, toutes les masses d'eau souterraine respectaient le critère de bon état quantitatif (soit des prélèvements inférieurs ou égaux à la recharge) exigé par la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE pour tous les États membres.

Pourtant, au cours des années 2017, 2018 et 2019, le déficit de précipitations a entraîné des périodes de sécheresse, avec des conséquences observables sur les ressources en eau :

1. Au niveau des eaux de surface, l'hiver sec 2016 – 2017, suivi de trois années sèches, a entraîné des étiages quelquefois sévères et une baisse des niveaux de certains barrages (barrage de La Gilleppe en particulier). Les statistiques des débits caractéristiques d'étiage (DCE) de la Meuse à Chooz et à Amay ainsi que de deux grands affluents, l'Ourthe et la Semois, indiquent pour 2017, 2018 et 2019 des valeurs de DCE faibles, voire très faibles, par rapport aux mesures effectuées depuis plus de 45 ans⁸.
2. Au niveau des eaux souterraines, la conjugaison des recharges hivernales des aquifères plus faibles certaines années récentes (hiver 2016 - 2017 surtout) et des déficits de précipitations ont également contribué à la baisse du niveau des nappes, particulièrement accentuée dans certaines masses d'eau comme celle des calcaires du bord sud de la Meuse (Figure 2). En 2019, la masse d'eau souterraine des calcaires du Tournaisis (RWE060, zone de Pecq-Roubaix) est repassée en mauvais état quantitatif, les récents épisodes de sécheresse ayant entraîné une augmentation des prélèvements dans l'aquifère, tant en Belgique qu'en France.

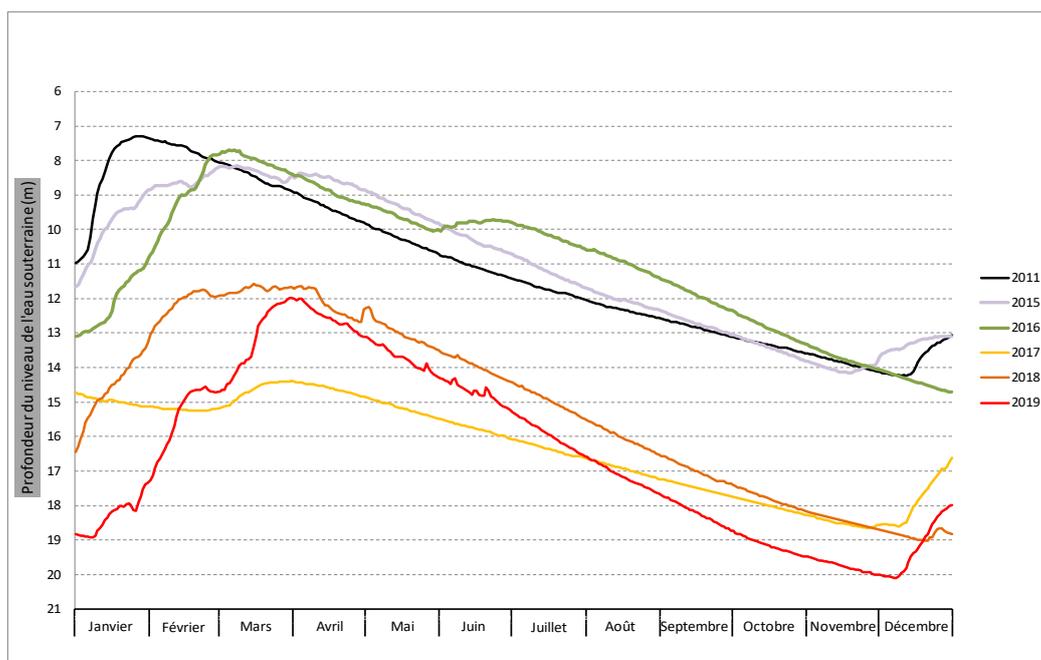
⁵ Calculs SPW - DEMNA. Voir Rapport sur l'état de l'environnement wallon en ligne, fiche d'indicateurs "[Prélèvements en eau](#)".

⁶ Calculs SPW - DEMNA - modèle EPICgrid. Voir Rapport sur l'état de l'environnement wallon en ligne, fiche d'indicateurs "[Prélèvements en eau](#)".

⁷ Calculs SPW - DEMNA. Voir Rapport sur l'état de l'environnement wallon en ligne, fiche d'indicateurs "[Prélèvements en eau](#)".

⁸ Valeurs de DCE inférieures ou égales au percentile 25 des données mesurées sur les périodes 1953-2019 (Meuse), 1974-2019 (Ourthe), 1968-2019 (Semois). Valeurs de DCE inférieures au percentile 10 pour 2018 et/ou 2019. (Source : SPW Mobilité et Infrastructures).

Figure 2 - Évolutions annuelle et interannuelle du niveau de la nappe des calcaires du bord sud de la Meuse à Fosses-la-Ville (2011 - 2019)



Source : SPW Environnement - DEMNA

3. Localement, des pénuries en eau de distribution ont été observées. Certaines communes ont dû mettre en place des restrictions temporaires d'usage de l'eau ou être alimentées par camions-citernes (Figure 3)⁹. En 2019, il s'agissait des communes suivantes :

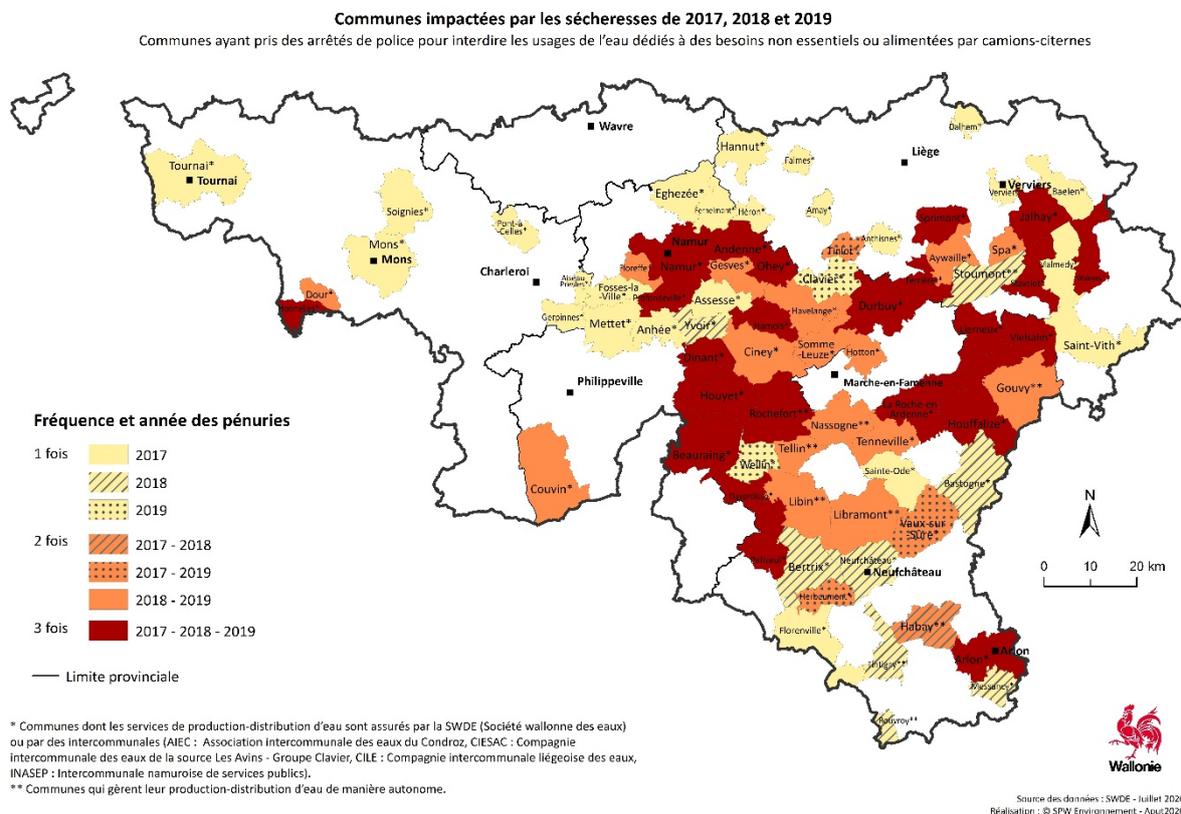
- Gouvy, Libin, Libramont, Nassogne, Rochefort, Tellin, qui assurent leur propre distribution d'eau ; toutes ayant déjà été en restriction ou alimentées par camions-citernes en 2018 (et en 2017 pour Rochefort) ;
- Ciney, Hamois, Havelange, Hotton et Somme-Leuze, qui sont desservies par l'AIEC (Association Intercommunale des Eaux du Condroz), toutes ayant déjà été en restriction ou alimentées par camions-citernes en 2018 (et Hamois également en 2017) ;
- Clavier et Tintlot, qui sont desservies par la CIESAC (Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins groupe Clavier) ; Tintlot (Fraiture) avait été approvisionnée par camions-citernes en 2017.
- Andenne, Arlon, Aywaille, Beauraing, Couvin, Daverdisse, Dinant, Dour, Durbuy, Gesves, Herbeumont, Honnelles, Houffalize, Houyet, Jalhay, La Roche-en-Ardenne, Lierneux, Namur, Ohey, Paliseul, Profondeville, Spa, Sprimont, Stavelot, Tenneville, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Waimes, Wellin qui sont desservies par la SWDE ; toutes (sauf Wellin) étaient déjà en restriction ou alimentées par des camions-citernes en 2017 et/ou 2018.

Cette pénurie locale est liée à des facteurs conjoncturels dans certains cas (suppression de petites prises d'eau au profit des plus importantes, fuites dans le réseau de distribution, vétusté des conduites...). Des facteurs structurels peuvent également jouer : les petits producteurs et les communes autonomes pour la production-distribution d'eau sont davantage exposés à un risque de pénurie que la SWDE ou la CILE puisqu'ils ne disposent pas des mêmes réserves (prises d'eau

⁹ Dans certains cas, le lien entre la prise d'arrêtés de restriction ou l'alimentation par camions-citernes et la pénurie en eau doit être nuancé. À Floreffe par exemple, le manque d'eau temporaire est à mettre en lien avec le festival Esperanzah. À Vielsalm, il serait davantage lié à une augmentation de la demande (accroissement de la population). D'un autre côté, l'absence d'arrêté de restriction ne signifie pas nécessairement l'absence d'impacts d'épisodes de sécheresse.

souvent gravitaires, alimentées par des aquifères superficiels) et que leur réseau n'est pas toujours interconnecté avec celui d'autres producteurs d'eau. Ces problèmes locaux devraient pouvoir trouver des solutions, notamment via le Schéma régional des ressources en eau (voir point 5). Leur fréquence accrue ces dernières années indique néanmoins que des changements se produisent.

Figure 3 - Communes impactées par les sécheresses de 2017, 2018 et 2019



Bien qu'on manque encore de recul pour confirmer qu'une véritable tendance s'installe, ces observations à l'échelle régionale (débits d'étiage, niveaux des nappes) et locale (pénuries ponctuelles) suggèrent que la gestion des ressources en eau devient une préoccupation importante alors que les épisodes de sécheresse se multiplient ou s'intensifient.

Encadré 1 : Production et distribution d'eau en Wallonie

La production d'eau souterraine potabilisable à destination du réseau public wallon de distribution était assurée en 2019 par :

- 12 sociétés, compagnies, intercommunales réalisant plus de 95 % de cette production¹⁰. Parmi celles-ci, la SWDE, VIVAQUA et la CILE assuraient 83 % de cette production.
- 37 administrations ou régies communales.

La production d'eau de surface potabilisable à destination du réseau public wallon était assurée par la SWDE et VIVAQUA. Les captages d'eau de surface destinés à la distribution publique sont par volume décroissant la Meuse à Tailfer (VIVAQUA), la Vesdre à Eupen, la Gileppe à Baelen, l'Ourthe à Nisramont, le Ry de Rome à Couvin, les prises d'eau de Robertville et Bras (SWDE).

La distribution publique d'eau potable était assurée en Wallonie par 48 distributeurs : la SWDE (67 % des raccordements), 9 compagnies et intercommunales (27 % des raccordements) et 38 administrations ou régies communales (6 % des raccordements).

¹⁰ AIEC, AIEM, CIESAC, CILE, IDEA, IDEN, IEG, InBW, INASEP, SWDE, VIVAQUA, FARYS.